



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Communautarisme islamiste au sein des clubs de sport amateurs

Question écrite n° 11911

Texte de la question

Mme Edwige Diaz interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la question sous-étudiée de l'entrisme islamiste au sein des clubs de sport amateur et sur les éventuelles poches de radicalisation que ces entités peuvent constituer. En effet, un rapport du service central du renseignement territorial a détaillé en janvier 2023 une série de dérives islamistes constatées dans le sport amateur. Sans ambiguïté, cette note présente « le sport amateur comme vecteur de communautarisme et de radicalité ». En outre, ce rapport fait mention d'exemples caractérisés d'offensives islamistes et relate des cas de prières effectuées sur la pelouse d'un stade de football, de déroulements de tapis culturels, d'encouragement au port du *hijab*, ou encore identifie des professionnels sportifs surveillés par les services de renseignement en raison de leur salafisme avéré. Au surplus, il apparaît selon ladite note que ces percées de l'islamisme radical s'effectuent dans des quartiers déjà largement touchés par le communautarisme. Dans la mesure où la représentation nationale doit être informée de la réalité du péril islamiste notamment au sein des clubs de sport amateurs, elle souhaite obtenir des éléments chiffrés et précis permettant d'apprécier avec objectivité la situation.

Données clés

Auteur : [Mme Edwige Diaz](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11911

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8689

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)